Septembre 2026 | #20 | Journal communal | Chamoson

1955*



COMMUNE DE
Chamoson

SOMMAIRE

LE BILLET DU PRÉSIDENT P. 3

BRÈVES P. 4

CHAMOSON EN CHIFFRES P. 6

L'ORGANISATION POLITIQUE P. 7

LE LÉGISLATIF
L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE

L'EXÉCUTIF
LE CONSEIL COMMUNAL

TROIS QUESTIONS À VOS...
CONSEILLERS COMMUNAUX

L'ADMINISTRATION COMMUNALE P. 10

ZOOM SUR
L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE P. 12

IL ÉTAIT UNE FOIS
LA MAISON DE COMMUNE P. 14

C'EST QUOI ?
LA BOURGEOISIE P. 16

INFOS PRATIQUES P. 18



LE BILLET DU PRÉSIDENT

Chères habitantes,
chers habitants,

Président de notre commune, je souhaite avant tout promouvoir une commune saine, dynamique et accueillante, où chacun puisse s'exprimer librement.

La volonté du Conseil et du personnel communal est de renforcer les liens entre les générations, de favoriser l'écoute, la solidarité et la bienveillance afin que chaque citoyenne et chaque citoyen se sente pleinement intégré·e et respecté·e.

Les défis qui nous attendent sont nombreux, mais ils représentent de belles opportunités pour construire ensemble un avenir harmonieux et durable. Grâce à des projets porteurs de progrès, nous pourrons améliorer notre qualité de vie, préserver notre environnement et développer des espaces de rencontre et de partage pour toutes et tous.

Je suis convaincu que l'unité, le dialogue et la confiance sont les clés pour avancer ensemble. C'est dans cet esprit de coopération que nous continuerons à bâtir une commune forte, solidaire et tournée vers l'avenir.

Le journal 1955* est un de ces liens qui nous unissent. Nous sommes heureux de vous le présenter dans son nouveau format.

Au fil des éditions, vous pourrez y retrouver les principales actualités communales et les décisions de l'Assemblée primaire, aller à la rencontre des différents services de notre administration, ou encore découvrir l'histoire d'un lieu.

Un MERCI chaleureux à chacune et chacun pour votre engagement, votre soutien et votre attachement à notre belle commune. Ensemble, poursuivons nos efforts avec enthousiasme et détermination afin d'en faire un lieu où il fait bon vivre aujourd'hui et pour les générations futures.

Bonne lecture, et au plaisir de vous rencontrer ou de vous retrouver lors des portes ouvertes de la Maison de Commune, le 17 octobre prochain !

Reynald Blanchut

1955*

BRÈVES

COMPTES 2025

ÉCHOS DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE

Lors de sa séance du 10 juin, l'Assemblée primaire a approuvé les comptes 2025 de la commune. Ceux-ci présentent:

- Une marge d'autofinancement de Fr. 5'115'757
- Un excédent de revenus de Fr. 2'069'415 après amortissements comptables
- Un excédent de financement de Fr. 4'149'459 après le paiement des dépenses nettes d'investissements de Fr. 966'297
- Un endettement net de Fr. 18'171'839, soit Fr. 4'140 par habitant



Le résultat de l'exercice 2025 peut donc être considéré comme satisfaisant. L'endettement est en baisse (–18,58% par rapport à 2024), mais il reste important. Le détail des comptes est à disposition sur www.chamoson.net

TRI

ÉCOPOINT : NOUVEL EMPLACEMENT

Depuis une année, un écopoint est à disposition des habitantes et habitants à la sortie ouest de St-Pierre-de-Clages. Vous êtes encouragé·e·s à y déposer papier et carton, alu, ordures ménagères (dans des sacs poubelles taxés) et déchets verts.





JUBILÉ

JEUNESSE DE CHAMOSON

La Jeunesse de Chamoson vient de fêter ses 10 ans! Elle compte environ 70 membres actifs et propose tout au long de l'année différentes sorties et activités. Envie de la rejoindre? Il suffit d'avoir plus de 16 ans et d'habiter dans la commune. La cotisation annuelle est de Fr. 20.–
Prochain grand rendez-vous:
Le bal Winter Fever le 5 décembre
Contact:
Adrien Carrupt 078 645 02 09



INSTAGRAM

@jeunesse_de_chamoson

DÉVELOPPEMENT

ZONE ARTISANALE ET INDUSTRIELLE

Au fil du temps, la zone artisanale et industrielle des Combes a vu s'implanter de nombreuses petites et moyennes entreprises, et quatre halles multifonctionnelles y ont été construites ces dernières années. «Une cinquième halle est en projet et le secteur est presque saturé. Des réflexions sont donc en cours dans le cadre du nouveau PAZ (plan d'affectation des zones), notamment sur un développement aux Boutesses», explique Thierry Falquet, chef du service Édilité et constructions.

TRAVAUX DE SÉCURISATION

SECTEUR DE LA TOUR

Un trottoir a récemment été créé à la rue de la Tour, afin de sécuriser ce trajet en particulier pour les écoliers. Les travaux ont été l'occasion de rénover les infrastructures souterraines: canalisations, éclairage public et irrigation.

Prochaine étape: le prolongement du trottoir de la route de Némiaz à la rue de la Tsareire. Validé par l'Assemblée primaire dans le cadre du budget 2026, ce réaménagement sera réalisé cet automne.



TERRITOIRE

RÉVISION DU PAZ

Lancée en 2019, la révision du PAZ (plan d'affectation des zones) devrait être mise à l'enquête publique au printemps 2027. «Nous traitons actuellement quelque 200 remarques des services cantonaux sur l'avis de principe que nous leur avions transmis en 2023. Les procédures sont complexes et le Canton doit traiter simultanément les dossiers de toutes les communes. Voilà pourquoi cela prend du temps», explique Thierry Falquet. Pour rappel, cette révision découle des exigences de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Elle vise à adapter l'affectation des zones aux besoins de la commune pour les 30 prochaines années.

NOUVEAUTÉ EN LIGNE

ATTESTATION DE DOMICILE

Vous avez besoin d'une attestation de domicile? Gagnez en simplicité et en rapidité en la commandant sur le portail sécurisé online.vs.ch > vie privée & état civil. Il s'agit de la première prestation communale sur ce portail, qui regroupe déjà plus de 40 prestations de l'administration cantonale et élargira progressivement son offre.

ACCÈS AU PORTAIL

EXPLICATIONS EN VIDÉO

ANNIVERSAIRE

LE GACIC A 20 ANS

Fondé en 2006, le Groupement des Artisans, Commerçants et Industriels de Chamoson (GACIC) a pour but de promouvoir les entreprises locales et de favoriser l'économie circulaire. Il compte aujourd'hui près d'une centaine de membres. Chaque membre bénéficie notamment d'une page détaillée dans l'annuaire en ligne des entreprises de Chamoson. En parallèle, le GACIC organise des rencontres conviviales trois fois par an, ainsi que des formations et des conférences.



DEVENIR MEMBRE

STOP SUICIDE

LÀPOURTOI

Depuis plus de 25 ans, l'association STOP SUICIDE œuvre pour la prévention du suicide des jeunes en Suisse romande. Reconnue d'utilité publique, elle a pour mission de lever le tabou autour de cette thématique et d'informer la population sur les aides existantes. L'estime de soi et l'image corporelle sont au cœur de sa campagne 2026 #LÀPOURTOI. 12 vidéos donnant la parole aux jeunes et 4 épisodes de podcast avec des professionnels de la santé et du social sont à découvrir sur stopsuicide.ch

CHAMOSON EN CHIFFRES

NOMBRE D'HABITANTS

4472

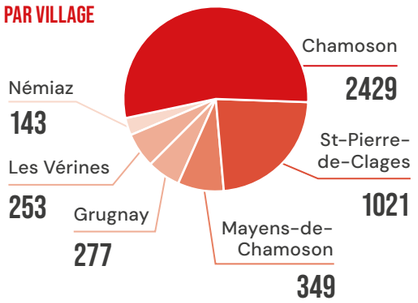
au 30.06.2026

en résidence principale (sans les permis L de courte durée), soit 974 personnes de plus qu'en 2015. La population augmente d'environ une centaine de personnes chaque année.

+ 419

propriétaires de résidences secondaires non résidents

PAR VILLAGE



PAR CATÉGORIE D'ÂGES



PAR SEXE

2243	2229	en 2026
1707	1666	en 2014

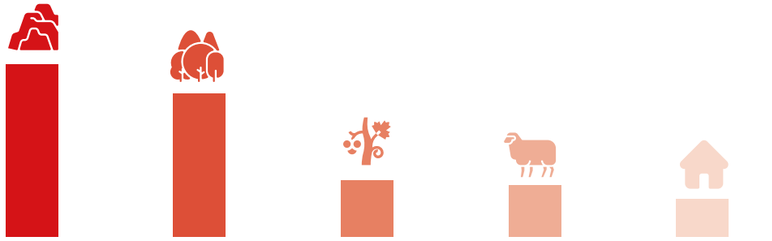
PAR ORIGINE

3674	798	en 2026
2782	591	en 2014

OCCUPATION DU TERRITOIRE

3247 ha

(≈ 32,5 km²)



37 %	31 %	12 %	11 %	9 %
surfaces improductives (cours d'eau, rochers, etc.)	forêts ou boisés	vignes	surfaces agricoles (vergers, prés, alpages)	habitat et infrastructures

1955*

L'ORGANISATION POLITIQUE

En vertu de la loi sur les communes du canton du Valais, les autorités de Chamoson se composent d'une Assemblée primaire, organe délibérant, et d'un Conseil communal, organe exécutif. Ces deux organes assurent la gestion des affaires communales et la réalisation des projets utiles à la collectivité.

LE LÉGISLATIF

ASSEMBLÉE PRIMAIRE

DÉFINITION Autorité législative, l'Assemblée primaire est l'organe suprême de la commune. Elle est l'équivalent du conseil général dans d'autres communes valaisannes. Chamoson a choisi de maintenir son Assemblée primaire, car cela permet à tous les citoyens et citoyennes ayant le droit de vote à Chamoson d'y participer. Le conseil général comprend, quant à lui, un nombre de membres fixé en fonction du nombre d'habitants de la commune.

SON RÔLE L'Assemblée primaire délibère et vote sur tous les grands projets de la commune. Tenue par le Président de la commune, elle se réunit au minimum deux fois par année, selon les objets à traiter. Elle se prononce notamment sur:

- l'adoption du budget et des comptes annuels;
- l'adoption ou la modification des règlements communaux;
- les nouvelles dépenses et autres engagements financiers. En 2025, l'Assemblée primaire a validé le cautionnement du crédit de rénovation du Foyer Pierre-Olivier.

L'EXÉCUTIF

CONSEIL COMMUNAL

DÉFINITION Autorité exécutive et administrative, le Conseil communal est composé de cinq membres qui représentent différents partis. Ils sont élus selon le système proportionnel par les citoyennes et les citoyens de la commune, pour une législature de quatre ans.

SON RÔLE Le Conseil communal veille à la mise en œuvre des décisions prises par l'Assemblée primaire et assure la conduite de la commune, avec le soutien des commissions - groupes de travail à rôle consultatif, ouverts à toute personne souhaitant apporter ses compétences ou proposer ses idées sur les dossiers traités.

Les principales attributions du Conseil communal sont:

- l'administration des services publics et des biens communaux;
- l'élaboration du budget et des comptes, ainsi que la gestion financière de la commune;
- la nomination des fonctionnaires et des employés communaux.

PARTICIPEZ

Participer à l'Assemblée primaire, c'est pouvoir exprimer son point de vue et prendre part aux décisions qui influencent la vie de la commune. L'Assemblée primaire est convoquée 20 jours au moins avant la séance via un tous-ménages , l'affichage public et le Bulletin officiel.

1955*

TROIS QUESTIONS À VOS

CONSEILLERS COMMUNAUX

LÉGISLATURE 2025-2028



Reynald Blanchut

PRÉSIDENT



Luc Monsciani

VICE-PRÉSIDENT



Sandra Maillard-Koller

CONSEILLÈRE



Claude Crittin

CONSEILLER



Stéphane Giroud

CONSEILLER

POURQUOI VOUS ÊTES-VOUS ENGAGÉ POUR LA COMMUNE?

C'est ensemble, dans l'écoute et le respect de chacun, que nous construirons un avenir harmonieux et durable pour notre commune.

J'ai toujours aimé le monde politique et ai voulu m'engager pour mes concitoyens afin de mettre en œuvre des projets surtout liés à l'humain.

Cela fait dix ans que je me suis engagée pour ma commune. Donner de mon temps pour la chose publique est un devoir. S'engager pour la population est, à mes yeux, un véritable devoir civique et citoyen.

Fondamentalement, c'est un geste de gratitude envers la société et ma façon de mettre mes compétences au service de la communauté.

Étant très attaché à Chamoson et à ses habitants, il m'a semblé naturel de consacrer une partie de mon temps à la collectivité. Mon souhait est d'être à l'écoute de la population et de contribuer au bien-être et au développement de notre village.

VOTRE PRIORITÉ OU UN PROJET QUI VOUS TIENT À CŒUR?

En tant que président de notre commune, ma priorité est de promouvoir une commune saine où il fait bon vivre dans la sérénité, l'égalité et le respect mutuel.

Pour cette deuxième législature, j'aimerais mettre l'accent sur l'animation socio-culturelle de notre commune. Nous avons engagé une animatrice l'année passée, et je souhaiterais maintenant qu'elle puisse disposer d'un lieu adapté comme maison de quartier intergénérationnelle.

Je souhaite continuer à mettre mes compétences au service de la population pour mener à bien les différents travaux encore à réaliser au sein de mes dicastères, et ainsi contribuer à l'aboutissement des projets en cours durant cette législature.

Dans une société où l'intérêt privé et personnel règne, ma première priorité est de m'occuper de l'intérêt général et de notre patrimoine commun. C'est une vaste et noble tâche, particulièrement indispensable de nos jours.

Poursuivre la création d'un véritable centre de village, un espace de rencontre et de partage pensé pour toutes les générations et qui puisse accueillir diverses activités et événements.

QUELS SONT VOS DICASTÈRES ?

- Administration, finances, personnel
- Aménagement du territoire
- Information et communication
- Économie

- Social, intégration
- Écoles
- Structures d'accueil
- Santé
- Sport et culture
- Naturalisation

- Cours d'eau
- Gestion des déchets, salubrité
- Apprentissage
- Grand Cru

- Énergie, climat
- Sécurité, tribunal de police
- Irrigation
- Agriculture

- Travaux publics, infrastructures, bâtiments, cimetières, STEP et places
- Constructions
- Tourisme

L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Tous services confondus, une centaine de personnes pour environ 60 équivalents plein temps (EPT) assurent l'ensemble des tâches indispensables au bon fonctionnement de la commune.

« Derrière chaque prestation, il y a des collaborateurs et collaboratrices engagés pour un service public de qualité », souligne Pascal Luisier, Secrétaire communal.

Leurs tâches consistent principalement à :

- accompagner les habitants et habitantes dans toutes leurs démarches administratives et techniques
- mettre en œuvre et assurer le suivi des projets décidés par les autorités communales
- jouer le rôle d'interface entre la population, les autorités et les différents partenaires institutionnels tels que le Canton, la Confédération ou les entreprises parapubliques.

CONSEIL COMMUNAL — **PRÉSIDENT** — **SECRÉTAIRE COMMUNAL / RH**

COMMISSIONS

- Commission des finances
- Aménagement du territoire
- Travaux publics, infrastructures, bâtiments, step et places
- Commission du feu
- Commission sécurité
- Gestion des déchets, salubrité
- Constructions
- Structure d'accueil
- Agriculture
- Apprentissage
- Social – intégration
- Sport et culture
- Naturalisation
- Jumelage
- Écoles
- Tribunal de police
- Irrigation
- Énergie et climat
- Taxation
- Tourisme
- Information

Le schéma ci-dessus présente l'organisation de la commune, les différents services, ainsi que la répartition entre :

Les compétences organisationnelles et de contrôle

les compétences opérationnelles

Les conseils et propositions

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

- Administration générale
- Guichet réception
- Contrôle des habitants
- Bureau des étrangers
- Aide sociale
- Comptabilité générale
- Contributions
- Facturation

SÉCURITÉ

- Police
- Service du feu
- PC-STPA

ÉCOLE

- École enfantine
- École primaire
- CO
- Apprentissage

STRUCTURE D'ACCUEIL

- Nurserie
- Crèche
- UAPE

TRAVAUX PUBLICS

- Routes
- Places
- Sentiers pédestres
- Éclairage public
- Cimetières
- Bâtiments
- Eau potable
- Eaux usées/STEP
- Voirie
- Irrigation

ÉDILITÉ - CONSTRUCTION

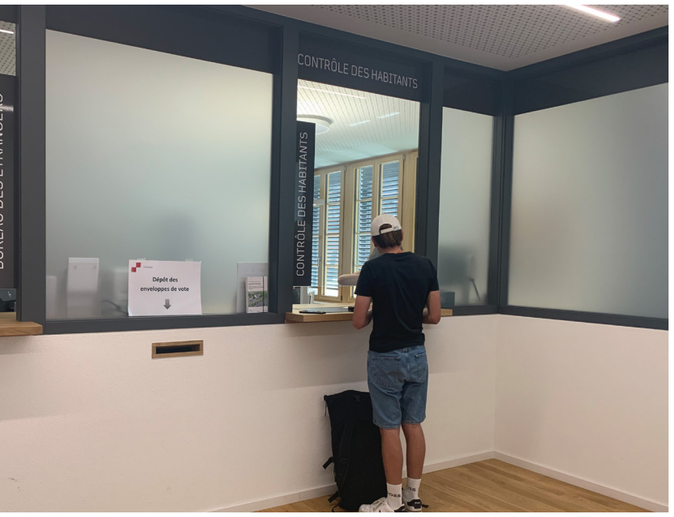
- Construction
- Cadastre
- Chargé de sécurité
- Contrôle abris PC
- Aménagement du territoire

1955*

1955*

ZOOM SUR

L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE



Le contrôle des habitants, un point d'accueil incontournable... au guichet, par téléphone ou par voie électronique.



« Le service administratif constitue un lien direct entre la Commune et la population et l'interface entre les autorités et les autres services communaux. »

Pascal Luisier,
Secrétaire communal



L'administration générale emploie actuellement sept collaborateurs et collaboratrices, plus un apprenti.

Comment fonctionne l'administration communale? Au fil des éditions du 1955*, nous vous emmènerons à la découverte des différents services. Premier volet : l'administration générale, avec Pascal Luisier, Secrétaire communal et chef du service administratif.

À QUOI SERT L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE POUR LA POPULATION ?

Le service administratif constitue le lien direct entre la Commune et la population. Il accompagne les citoyennes et citoyens dans leurs démarches, les informe, les oriente, et veille à leur offrir un service accessible, efficace et personnalisé.

Concrètement, nous accueillons les gens au guichet, par téléphone ou par voie électronique pour toutes les démarches liées au contrôle des habitants. Nous nous occupons également des naturalisations et de toutes les autres requêtes adressées aux autorités communales.

Sur le plan civique, nous organisons les élections et votations, et gérons les demandes liées aux droits politiques, comme la validation des signatures en cas d'initiative.

QUELLES SONT SES AUTRES PRINCIPALES MISSIONS ?

Nous nous occupons de tout ce qui concerne la communication et l'information, comme la mise à jour du site internet de la commune, la publication des avis de pilier public et la gestion des archives. Nous organisons aussi l'accueil des nouveaux citoyens et les promotions civiques.

Autre tâche essentielle: la préparation des séances du Conseil communal et le suivi administratif de ses décisions. Nous sommes en quelque sorte l'interface entre les autorités et les autres services communaux, et, en tant que Secrétaire communal, je coordonne le tout.

La gestion des finances et la comptabilité relève également de l'administration générale. C'est un travail relativement conséquent, qui nécessite 2,8 EPT. Le service administratif emploie quant à lui 3,5 EPT plus un apprenti.

EN TANT QUE CHEF DU SERVICE ADMINISTRATIF, ...CE QUI EST PARTICULIÈREMENT IMPORTANT POUR VOUS?

De toujours rester à jour avec l'évolution de nos outils de travail, informatiques notamment.

...CE QUI VOUS DEMANDE LE PLUS D'ÉNERGIE?

La gestion des ressources humaines.

...CE QUE VOUS AIMEZ LE PLUS?

La relation avec les citoyens.

IL ÉTAIT UNE FOIS

LA MAISON DE COMMUNE



2026

VERS 1920



© André Kern, Médiathèque Valais - Martigny

1955*

Depuis plus de 130 ans, le bâtiment du Chemin Neuf 9 est au centre de la vie de la commune. Transformé entre 2023 et 2024, il réunit aujourd'hui les services administratifs et techniques, le bureau de police, une nurserie et une crèche-garderie.

L'histoire de cet édifice emblématique commence à la fin du 19e siècle. D'après les archives de la presse valaisanne, il a été construit en 1892 comme école et maison de commune. «Belle et importante réalisation pour l'époque», commente Edmond Giroud dans son livre *Chamoson, Aspects et problèmes d'une commune paysanne et vigneronne* (1967).

AU TEMPS DE L'ÉCOLE MÉNAGÈRE

Dès 1911, le lieu accueillera également l'école ménagère. Chamoson fut la première commune rurale à introduire cet enseignement destiné à apprendre à toutes les jeunes filles à gérer un ménage. D'ailleurs, ce n'est qu'en 1946 que l'enseignement ménager sera déclaré obligatoire dans la loi valaisanne.

«Après des débuts modestes et même difficiles», l'établissement «a gagné la confiance de la population», souligne le Nouvelliste dans un article de 1916. Cet enseignement se poursuivra jusqu'au tournant des années 70, marqué par l'introduction au niveau cantonal du cycle d'orientation pour tous les élèves.

TOUS LES SERVICES SOUS UN MÊME TOIT

La Commune a engagé un crédit de 6 millions, après validations par l'Assemblée primaire, pour la transformation complète du bâtiment. Au rez inférieur, les anciens locaux communaux ont laissé place aux structures d'accueil de la petite enfance. Aux étages, les salles de classe primaire ont été réaménagées en bureaux, espaces d'accueil et salles de réunion. La maison de commune abrite désormais:

- Les services administratifs
- La salle du Conseil communal
- Les services techniques: cadastre, service des constructions
- Le bureau de la juge de commune
- Le bureau de l'animatrice socio-culturelle
- Le bureau de police
- Une nurserie de 10 places et une crèche-garderie de 40 places

DU PASSÉ AU PRÉSENT

Recensé à l'inventaire cantonal du patrimoine bâti avec une note 4 (objet d'importance locale), cet édifice d'inspiration néoclassique a été «considérablement transformé au fil du temps». Il a notamment été agrandi en 1940, puis rénové en 1956: «La gent écolière chamosarde et son personnel enseignant bénéficient maintenant de conditions de confort et d'hygiène qui font vraiment contraste avec celles des années antérieures», écrivait alors le Nouvelliste.

D'après la fiche de l'inventaire, «la façade nord-ouest est celle qui conserve la plus grande authenticité» avec son avant-corps central en légère saillie et son fronton triangulaire, tandis que l'ancien clocheton de l'école a disparu. Une mosaïque figurative monumentale réalisée par l'artiste Mizette Putallaz en 1968 habille toujours le côté de la façade nord-est.

Si les espaces intérieurs ont été entièrement remodelés en 2023-2024, le Conseil communal a souhaité préserver et mettre en valeur l'escalier central historique, ainsi que les dalles d'origine en pierre naturelle à l'étage.

1955*

PORTES OUVERTES

samedi

17.10.26

9h à 13h — **Portes ouvertes, visite libre: administration communale, crèche et nurserie, police, salle du Conseil communal**

11h — **Cérémonie officielle et apéritif offert par la commune**

C'EST QUOI ?

LA BOURGEOISIE

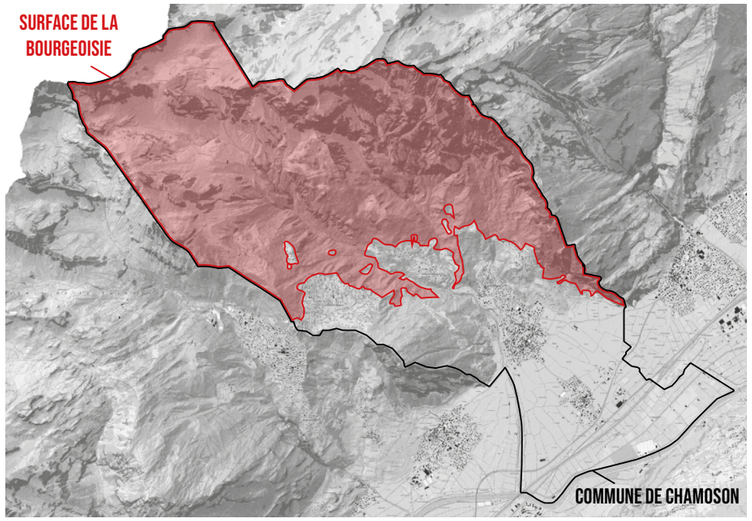


Le Conseil bourgeoisial, de gauche à droite:
Thomas Rémondeulaz, Erika Juilland, Isabelle Carruzzo,
Fabienne Constantin, Nicolas Carrupt © Photoval/Valérie Pinauda



« Être bourgeois ou bourgeoise de Chamoson, c'est bien plus qu'un statut : c'est avoir des racines, un attachement à notre patrimoine et le transmettre aux générations qui nous suivent, c'est porter une part de l'histoire de notre village et contribuer à la faire vivre. »

Fabienne Constantin,
présidente



La bourgeoisie est propriétaire d'une parcelle de 2000 hectares, constituée en majeure partie de rochers, d'éboulis, de forêts et surfaces boisées, et de pâturages.

HISTORIQUE

L'origine des bourgeoisies remonte au 13e siècle. Traditionnellement, il s'agissait de l'union des habitants d'un même bourg. Ces communautés locales avaient un rôle prépondérant dans la vie sociale et politique locale jusqu'en 1848 avec l'apparition de l'État fédéral et la création des communes municipales, dans lesquelles tous les citoyens domiciliés peuvent exercer leurs droits politiques. Les bourgeoisies ont continué d'exister en parallèle, mais avec une sphère d'activités beaucoup plus limitée.

En Valais, l'existence des bourgeoisies s'ancre dans la Constitution cantonale. En tant que collectivités de droit public, elles jouent toujours un rôle important et contribuent au dynamisme local. Elles sont notamment propriétaires de plus de 80% des forêts et de nombreux alpages, dont elles assurent la gestion et l'entretien.
Source : www.fbvs.ch

À CHAMOSON

« Le village compte environ 800 bourgeois et bourgeoises ayant le droit de vote, mais il y en a davantage car certains habitent ailleurs », indique la présidente Fabienne Constantin Comby.

La bourgeoisie est propriétaire de la plus grande parcelle du territoire communal (2'000 hectares). Son patrimoine comprend la plupart des forêts du territoire communal, ainsi que les alpages de Chamosentze, Loutze, Pouays et Fareire, la Glapière et le bâtiment de la rue Saint-André 14.

Depuis le 1er janvier 2025, la bourgeoisie de Chamoson est dotée d'un conseil séparé de celui de la commune. « Le but était d'avoir davantage d'autonomie dans la gestion de notre patrimoine et d'avancer plus rapidement dans nos projets. Il s'agissait aussi de renforcer l'identité et la participation des bourgeoises et bourgeois », expliquent la présidente et Erika Juilland, vice-présidente.

EN PROJET

- Transformation du chalet d'alpage de Loutze, pour créer un nouvel espace de vente séparé de la salle de fabrication. Début des travaux cet automne. Un projet qui s'inscrit dans le PDR Chamoson (projet de développement régional).
- Sauvegarde de l'ancienne châtaigneraie d'Azerin, au-dessus du Grugnay, un projet soutenu par le Canton. Début des travaux cet automne, pour une durée de 4 ans.
- Remise en état du bâtiment de Chamosentze.
- Mise en vente de liqueur de gentiane issue des alpages de Chamoson.

DEVENIR BOURGEOISE OU BOURGEOIS

Selon le règlement bourgeoisial, le droit de bourgeoisie est octroyé par l'Assemblée bourgeoisiale. La personne requérante doit être domiciliée dans la commune de Chamoson depuis au moins 5 ans et adresser une demande écrite au Conseil bourgeoisial. L'Assemblée bourgeoisiale peut également octroyer la bourgeoisie d'honneur « à des personnes particulièrement méritantes ou qui ont rendu des services éminents à la bourgeoisie de Chamoson ».

1955 *

INFOS PRATIQUES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Chemin Neuf 9 - Chamoson
+41 (0)27 305 10 30
administration@chamoson.net

LU - VE / 8h - 12h

AGENT COMMUNAL AVS

Chemin Neuf 9 - Chamoson
+41 (0)27 305 10 34
avs@chamoson.net

MA / 14h à 17h

AVTC

Société de Développement de Chamoson
Fondation l'Homme et le Vin
Association de Village du Livre
GACIC

Office du Tourisme
Rue de l'Eglise 40 – St-Pierre-de-Clages
+41 (0)27 306 50 06
info@promochamoson.ch

LU / 13h30 à 17h
ME / 8h à 12h
MA, **JE**, **VE** / 8h à 12h + 13h30 à 17h

BIBLIOTHÈQUE

Rue St-André 14 – Chamoson
+41 (0)79 396 63 82
bibliothèque@chamoson.net

LU + VE / 16h à 19h
ME / 15h à 18h

CRÈCHE

Chemin Neuf 9 - Chamoson
+41 (0)27 306 22 15
nurserie-creche@chamoson.net

LU - VE / 6h30 à 18h45

DÉCHETTERIE

Route de la Déchetterie 12 – St-Pierre-de-Clages

1er octobre au 31 mars
MA + SA / 8h à 12h + 13h à 17h
ME + JE / 13h à 17h
VE / 13h à 19h

1er avril au 30 septembre
MA + SA / 7h30 à 12h + 13h à 17h30
ME + JE / 13h à 17h30
VE / 13h à 19h

ÉCOLE

Centre scolaire le « Tsené »
Rue de Fosseau 15 – Chamoson
+41 (0)27 306 23 88
dirp.chamoson@edu.vs.ch

LU - VE

LUDOTHÈQUE

Rue St-André 14 – Chamoson
+41 (0)78 687 00 87
elianebigler@bluewin.ch

ME / 15h30 à 18h

POLICE COMMUNALE

Chemin Neuf 9 - Chamoson
+41 (0)27 305 10 32
Sergente Aurore Minning
+41 (0)79 634 59 13
Appointé Cyril Torrent
+41 (0)79 747 05 86
police@chamoson.net

SERVICE TECHNIQUE

Chemin Neuf 9 - Chamoson
+41 (0)27 305 10 44
service.technique@chamoson.net

LU - VE / 8h à 12h

UAPE

Rue de Fosseau 13 – Chamoson
+41 (0)27 306 26 56 (bureau)
+41 (0)27 306 80 98
uape@chamoson.net

LU - VE / 6h30 à 18h45

1955*

ET SUR LE WEB

PRATIQUE

L'APPLICATION CHAMOSON

L'application «Chamoson» vous permet d'accéder gratuitement sur votre téléphone mobile à toutes les informations pratiques qui concernent la commune: urgences et alertes, travaux, convocations aux assemblées primaires et aux votations, horaires et contacts des services administratifs, localisation des bâtiments communaux et agenda des événements.

SUIVEZ-NOUS

RÉSEAUX SOCIAUX

Instagram
@chamoson

Facebook
@chamoson

YouTube
@ChamosonTourisme

LinkedIn
@chamoson

ADRESSES WEB

ADMINISTRATION COMMUNALE

www.chamoson.net

AVTC : CULTURE, TOURISME, VIE ÉCONOMIQUE

www.chamoson.ch

ANNUAIRE DES ENTREPRISES

Tous les métiers en un clic: bâtiment, agriculture, mécanique, services, commerçants, artisans, etc. Les entrepreneurs de Chamoson toujours là pour vous.

ANNUAIRE DES SOCIÉTÉS LOCALES

Toutes les sociétés locales en un clic: culture, musique, sport, loisirs, etc. Une vie associative riche et dynamique qui n'attend que vous.

AGENDA CULTUREL ET SPORTIF

Tous les événements en un clic: spectacles, fêtes, rencontres, manifestations, etc. Chamoson s'anime toute l'année.

1955*

IMPRESSUM

Élaboré par la Commission information de Chamoson

Rédaction	Priska Hess
Graphisme	Paloma Garcia Magliocco - etco.ch
Coordination	AVTC
Photos	p.8 et 9, p.16 © Photoval p.5 droite © Thomas Masotti Autres : membres de la Commission
Impression	VB imprimerie - Sion, sur papier recyclé